

## REUNION BE VISIO LUNDI 21 FÉVRIER 2022

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, SAEZ Eric, SERRANO Didier
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	BOISSIERE Daniel, FRITSCH Guillaume, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	MENTRE Loic

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

- |  |          |
|--|----------|
| <b>1. Demande de gratuité des droits de licence manifestation St Avertin</b> | <b>1</b> |
| <b>2. Accompagnement des disciplines non reconnues de haut niveau</b>        | <b>2</b> |
| <b>3. Bilan Haute Performance</b>  | <b>2</b> |

\*\*\*\*\*

### **1. Demande de gratuité des droits de licence manifestation St Avertin**

Le club de SAINT-AVERTIN a saisi le bureau exécutif de la F.F.TRI. afin de demander la gratuité des droits de licence manifestation dans le cadre de l'organisation des épreuves de D1 et D1, le 15 mai prochain, du Championnat de France 2022 de duathlon. Le club fait valoir que l'impossibilité d'organiser le même week-end une épreuve de D3, à l'image de ce qui avait été réalisé en 2021, entraîne pour ce dernier une perte financière de 5 500 euros. Par conséquent, il sollicite de la fédération la signature d'une convention d'organisation prévoyant une annulation des 2 500 euros de droits de licence manifestation pour les épreuves du 15 mai 2022.

Après échanges, le BE a relevé que le dossier complet du club de SAINT-AVERTIN est parvenu tardivement à la CEN, postérieurement à la répartition épreuves de D3 par cette dernière, que le club demandeur s'était initialement engagé à organiser les épreuves de D1 et D2 dans les conditions précitées et qu'un geste de la fédération pour les épreuves du 15 mai 2022 entraînerait un traitement inéquitable entre les différents organisateurs.

**Le BE décide à la majorité de refuser d'accorder la gratuité des droits de licence manifestation au club de SAINT-AVERTIN pour l'organisation des épreuves du 15 mai 2022, Joëlle DESMET n'ayant pas pris part au vote.**

## 2. Accompagnement des disciplines non reconnues de haut niveau

Le chef du pôle Développement a présenté une proposition de programme d'actions 2021/2024 construit par le groupe "Accompagnement à la performance des disciplines hors haut-niveau" composé de Madame Chiara CASARI (commission raids) et Messieurs Daniel BOISSIERE (chef du pôle Développement), Yves CORDIER (chef de pôle Haut-Niveau), Mathias FRANTZ (Club France), Gérard HONORAT (CTN), Thibault LALLEMAND (président mission Disciplines enchainées et swimrun), Benjamin MAZE (DTN) et Hervé SIMON (président commission raids).

Le groupe de travail propose le mode opératoire suivant :

- veille sur les performances réalisées à l'international :
  - être réactif et actif sur la communication quelle que soit la discipline, le circuit et la compétition
  - inscrire ces éléments dans la ligne éditoriale de la communication fédérale
  - voir un regard d'expertise pouvant valider la valeur de la performance
- objectiver des critères adaptés à chaque discipline et spécificités (groupe d'âge, Elite, junior, U23...)
  - critères d'éligibilité aux dispositifs et/ou aux sélections
  - lisibilité des critères pour les athlètes
- dispositifs d'accompagnement et de reconnaissance
  - accompagnement : aide à l'organisation, sur le matériel, sur le suivi médical, sur le suivi physiologique, sur l'entraînement...
  - reconnaissance : prise en charge de la pratique (inscription, prize money, dotation, mise en avant lors d'événements...)

L'ensemble des actions proposées correspond à un budget de 20 000 à 25 000 € issus des fonds propres fédéraux. Le Bureau Exécutif étudiera les options possibles dans le cadre de la construction du budget prévisionnel.

## 3. Bilan Haute Performance

A l'issue d'une phase d'analyse des performances de l'olympiade passée (mission d'évaluation JOP 2021 réalisée par des élus, bilan de fonctionnement conçu par la DTN, etc.), de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles ont pu être formulées pour l'olympiade 2022/2024.

Ces orientations, formalisées au sein du Projet de Performance Fédéral (PPF) et conduites par le DTN, constituent la direction stratégique de la fédération et permettent de construire une nouvelle organisation dans l'accompagnement du projet de haute performance de la FFTRI.

La déclinaison de ce PPF conduira, dans un second temps, à la formulation des orientations opérationnelles qui seront portées par la direction exécutive.

Cette direction exécutive est sous la responsabilité du Directeur de la Performance, Alexandre DODU, qui aura pour mission d'assurer :

- la conduite et le pilotage de la partie opérationnelle du PPF (adéquation entre les orientations stratégiques et les ressources allouées, niveau de responsabilité de chaque acteur, etc.) ;



- l'animation des programmes d'excellence et d'accession du PPF ;
- les régulations de fonctionnement des Équipes de France (olympique, paralympique, relève, triathlon LD, duathlon CD), des structures (Pôles, CREPS) et des missions supports (mission d'appui de l'expertise et de la performance, logistique, suivi socio-professionnel).

La mise en œuvre de ce fonctionnement permet d'établir un organigramme fonctionnel qui détermine, pour chaque collectif, les responsables de l'équipe, de la MAEP, du SSP, de la logistique, du médical ou encore de l'expertise spécifique à la discipline.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
*Président*

**Didier SERRANO**  
*Secrétaire Général*